**Procès-verbal de l’Assemblée générale ordinaire (AGO)**

**de l’Association Les Amis de French Lines**

**du 29 juin 2018**

Le 29 juin 2018 à 10h00, les membres de l’Association Les Amis de French Linesse sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, sur convocation par lettre ou courriel adressé à chacun d’entre eux, en son siège 54 rue Louis Richard au Havre.

Le Président, Thierry Delarue, souhaite la bienvenue aux membres de l'Association pour leur présence à l’Assemblée générale ordinaire qui, conformément aux statuts, devait se tenir avant le 30 juin 2018. La convocation et l’ordre du jour des AGO et AGE ont été adressés aux membres par décision du Conseil d’administration (CA) de l’association, lors de sa réunion du 23 février dernier.

Seuls les membres à jour de cotisation peuvent participer aux élections et aux Assemblées générales ordinaire et extraordinaire.

A des fins d'économie de coûts, l'ordre du jour arrêté par le CA est affiché sur écran tout au long de l'assemblée. Les documents seront transmis, par courrier électronique, à tout membre à jour de sa cotisation 2018, qui en fera la demande auprès du président ou du Bureau du Conseil d’administration.

Les fonctions de secrétaire de séance sont remplies par Christian Vroland que le président remercie.

L’AGO sera suivie par :

* + une AGEstatuant sur quelques rectifications des statuts
  + Un cocktail-déjeunerà l’issue de l’AGE pour permettre d’échanger entre les sociétaires
  + la réunion à 14h00 du Conseil d’administrationconstitué des 10 administrateurs élus par le scrutin de ce jour.

Thierry Delarue se félicite d'avoir à ce jour 334 membres à jour de leur cotisation.

La feuille de présence dûment émargée, vérifiée et signée, indique donc que 334 adhérents sont à jour de leur cotisation, dont 44 présents aujourd'hui, 176 représentés, soit au total 220. Sachant que le quorum est de 67, celui-ci est largement atteint. L’Assemblée peut donc se tenir en totale conformité avec les statuts de l'association.

**1. Rapport sur la gestion de l’association depuis sa constitution**

Thierry Delarue rappelle les motifs de la création des Amis de French Lines

L'ancienne Association French Lines a décidé, afin d’assurer la continuation de ses missions dans des conditions de meilleure sécurité financière, de transférer son patrimoine, ses contrats, droits et obligations à un EPCC dont la création avait été convenue avec la Ville du Havre et la Région Normandie.

L’EPCC " French Lines & Compagnies", Patrimoine maritime et portuaire, a donc été créé le 1er janvier 2018, sur arrêté de la Préfète de la Région Normandie, par 2 collectivités : la Ville du Havre et la Région Normandie.

Le transfert a été réalisé le 31 mars 2018 à minuit, en application d’une convention entre l’Association French Lines et l’EPCC approuvée par les Conseils d’administration respectifs.

L’Association Les Amis de French Lines, s‘inscrit dans la continuité de French Lines dont elle reprend les activités associatives.

Le 2 août 2017 une réunion constitutive des Amis de French Lines a réuni 14 membres fondateurs :

Association French Lines, Jean-Pierre Bauvin, Pascal Bierre, Dominique Boudet, Germaine Cogan, Thierry Delarue, François Drémeaux, Benoit Lebrun, Philippe Nahon, Jean-Pierre Ollivier, Michel Quenel, Didier Raux, Jean-Louis Saulnier, Christian Vroland.

Le dépôt des statuts a été fait le 13 septembre 2017 à la sous-préfecture du Havre).

Une gouvernance provisoire a fonctionné jusqu’à la 1ère A.G

* + C.A : Th Delarue (président), JP Bauvin (vice-président et SG), Ph Nemery (trésorier), Association French Lines, D Boudet, Ch Vroland.
  + Bureau du C.A : Th Delarue (président), JP Bauvin , Ph Nemery

C'est l'EPCC qui gère dorénavant tout le patrimoine de French Lines.

Le Président de l'Association Les Amis de French Lines participe aux réunions du CA de l'EPCC en qualité de membre de droit avec voix délibérative.

Depuis septembre 2017 jusqu'à ce jour les principales réalisations de l'Association sont les suivantes :

* La mise en place du fonctionnement de l’association s'est faite avec la rédaction et le dépôt des statuts.
* Un règlement intérieur a été rédigé et approuvé par le CA.
* Le règlement et l'organisation des élections des administrateurs ont été élaborés, approuvés par le CA et mis en oeuvre.
* Tout le fichier adhérents de French Lines a été transféré au 1er janvier 2018 (les membres de French Lines ayant été membres des Amis de French Lines à titre gratuit jusqu’au 31 décembre 2017) et s’enrichit depuis lors des renouvellements et de l’arrivée de nouveaux adhérents.
* Les procédures de gestion ont été établies.
* Sur proposition des membres fondateurs réunis le 10 janvier 2018 les orientations d’activités ont été approuvées par le CA.
* Elaboration du budget 2018, ouverture du compte bancaire, demande de rescrit fiscal

Appel à cotisations 2018: un envoi a été fait aux cotisants et donateurs via le site de [www.frenchlines.com](http://www.frenchlines.com/). et par courrier électronique à tous les membres 2017. 200 membres manquent encore à l'appel, mais l'expérience montre que les adhésions arrivent jusqu'en fin d'année. La situation des adhésions au 21/06/2018 était la suivante :

* + Membres adhérents : 321
  + Cotisations : 11 486 €
  + Dons : 10257 €
  + Total : 21743€

Ces chiffres ont bien sûr évolué, puisque il y a 334 adhérents à jour de cotisation à la date de l’AGO

* Rédaction et envoi d’un questionnaire après réception de la cotisation et/ou du don. Il y a eu très peu de retours concernant le questionnaire.
* Ouverture d’une page Facebook et préparation du domaine AFL sur le site internet de l’EPCC
* Convocation et organisation de l’assemblée générale ordinaire et de l’assemblée générale extraordinaire.
* Préparation des 1ères activités associatives.

Enfin Thierry Delarue précise que, pour tout contact avec l'Association, le courrier électronique est à privilégier, soit à l'adresse électronique des Amis de l'Association French Lines, soit à l’adresse éléctronique des membres du Bureau du CA. Ceci permet de réduire les coûts postaux et permet une meilleure réactivité, les ressources des membres bénévoles du Bureau étant contraintes.

Les objectifs de l'Association sont repris dans le dossier comme suit

1. **Les motivations pour adhérer**
   * Etre fier d’appartenir à une large communauté maritime et portuaire, partager au sein de cette communauté et participer à son action collective
   * Bénéficier de contreparties réservées uniquement aux membres (tarifs préférentiels sur les ventes, visites privées, accès à des contenus exclusifs, rencontres avec des VIP)
2. **Les activités à développer (par ordre de priorité : importance, faisabilité, visibilité)**
   * Promouvoir une vie associative attrayante
   * Soutenir l’EPCC « French Lines & compagnies »
   * Communiquer pour faire connaitre l’EPCC et « les Amis de French Lines »
3. **Les contreparties attendues de l’EPCC**
   * Un développement dynamique de l’EPCC
   * Un soutien actif de l’EPCC à l’association
   * Des contreparties exclusives pour les membres (Une charte sera établie).
4. **Les actions attendues des membres**
   * Susciter des adhésions auprès d’un public élargi et préparer la relève de générations
   * S’impliquer dans les diverses activités de l’association
   * Identifier des partenaires entreprises pour l'EPCC
   * Publier des témoignages et des documents privés inédits (partage de ressources)
   * Promouvoir les levées de fonds auprès des entreprises, des collectivités territoriales et des particuliers (lobbying actif selon les objectifs de l’EPCC)
   * Participer à la préservation du devoir de mémoire maritime (représentation de l’association dans les commémorations des conflits mondiaux, dans les manifestions à caractère maritime)
   * Participer à la collecte et l’identification d’objets et documents pour enrichir les collections
   * Assurer la présence de l’association et à travers elle de l'EPCC dans les régions de résidence des adhérents

**2. Election des administrateurs représentant les membres**

Jean-Pierre Bauvin, en qualité de Président scrutateur, présente à Thierry Delarue les résultats des élections :

**Pour le collège des sociétaires** : 5 postes sont à pourvoir

Cotisants : 322  Votants : 211  ( 70 présents  141 par correspondance )

Ont obtenu :

NEMERY : 190

GUIGNARD : 149

BLONDEL : 148

WANTZ : 117

GAUDRY : 116

ZUNQUIN : 110

CARROT : 95

CHIAROVANO : 64

**Pour le collège des membres fondateurs :** 5 postes à pourvoir

Cotisants : 13  Votants : 13  ( 9 présents 4 par correspondance )

Ont obtenu :

BAUVIN : 13

DELARUE : 13

DREMEAUX : 13

BOUDET : 11

SAULNIER : 11

Thierry Delarue fait constater que la parité n'est malheureusement pas respectée, aucune candidature féminine n’ayant été reçue.

**3. Gouvernance de l’association**

* **L’Assemblée générale des membres**
  + approuve tous les ans le rapport de gestion du CA et les comptes
  + réunie en session extraordinaire , approuve la modification de statuts et éventuellement la dissolution de l’association.
* **Le Conseil d’administration** 
  + élit tous les ans le président de l’association et les autres membres du bureau a tout pouvoir pour agir au nom de l’association
  + **le Président** est chargé d’exécuter les décisions du C.A et d’assurer le bon fonctionnement de l’association qu’il représente en justice et dans tous les actes de la vie civile.
* **Le Bureau du Conseil d’administration**
  + est présidé par le Président de l’associationet constitué du président, du vice-président, du trésorier et du secrétaire général)
  + assure le bon fonctionnement de l’association sous la responsabilité du Président.

**4. Présentation des projets de l’exercice 2018 commencé exceptionnellement le 1er septembre 2017 (article 24 des statuts)**

**4-1 : Plan d’action 2018 -2019**

* 1. **Méthodologie :**
     1. Envoi d’un questionnaire aux adhérents sur leurs attentes
     2. Choix des actions prioritaires (critères : importance, faisabilité, visibilité)
     3. Mise en place d’un groupe de travail ad hoc par action
     4. Choix d’un outil d’échanges (de type réseau social réservé aux membres)
     5. Mobiliser des volontaires

Th. Delarue souligne l’importance et la nécessité de l’implication des adhérents dans le développement de l’action concrète de l’Association dans les mois à venir. Le Bureau et les administrateurs seront fortement impliqués mais ne peuvent tout faire seuls. Th Delarue prie donc les membres de bien vouloir faire part au Bureau par tous moyens de leurs disponibilités et des domaines dans lesquels ils seraient désireux de s’impliquer.

Th. Delarue indique que des volontaires sont également recherchés pour animer l’activité de l’Association dans les principales régions de France dont évidemment les principales villes portuaires.

Un questionnaire a été diffusé en ce sens à chaque personne adhérant ou renouvelant son adhésion ; il est également disponible au cours de l’AG. Le Bureau peut être joint par email ou par téléphone.

* 1. **Les premières actions envisagées selon nos moyens :** 
     1. **Communication** : préparation d’un dépliant (flyer) et d’une bannière de présentation + site internet
     2. Organiser des **conférences thématiques** par région l’association prévoit que D Boudet fasse une 1ère conférence au Havre (2ème quinzaine d’octobre, date et lieu à confirmer) sur le thème : « Place et représentation des ports dans l’iconographie maritime ».
     3. Participer aux **journées de la mer du Havre** : le 1er week-end de septembre 2018, l’Association sera présente aux journées de la Mer ; elle participera à l’animation du stand de French Lines & Compagnies. Le président fait un appel aux membres, le Bureau recherchant des volontaires pour cette animation.

D’autres manifestation sont prévues dont une à Paris.

* + 1. Participer à la **numérisation des journaux** des anciennes compagnies
    2. Organiser des **délégations régionales**\* pour démultiplier les actions et élargir le périmètre des adhérents :
       - Normandie : à préciser
       - Paris : D Boudet
       - Dunkerque : C Vroland
       - Autres régions : appel à volontaires

\* Avec un animateur et un groupe d’adhérents volontaires

Thierry Delarue passe ensuite la parole à Philippe Nemery, trésorier pour commenter le budget prévisionnel établi pour l'année 2018.

**4.2 Budget prévisionnel 2018**



Dans les charges, l'organisation AGO-AGE et les frais généraux devraient être inférieurs aux chiffres annoncés ci-dessus. L'informatique par contre devrait être légèrement supérieur. Les ressources dégagées seront consacrées aux activités principales de l’Association (2 1er postes de charges).

**Vote des résolutions**

Thierry Delarue passe ensuite au vote des résolutions :

**1ère résolution :**  
« L’assemblée approuve le rapport de gestion du Conseil d’administration pour la période du 1er septembre 2017 au 29 juin 2018 et donne quitus aux administrateurs provisoires pour leur gestion ».

Aucune voix contre, aucune abstention, la 1ère résolution est approuvée à l'unanimité.

**2ème résolution :**  
« L’assemblée approuve le budget 2018, les orientations générales d’activités et les comptes au 29 juin 2018 présentés par le Conseil d’administration ».

Aucune voix contre, aucune abstention, la 2ème résolution est approuvée à l'unanimité.

**5. Questions diverses**

Thierry Delarue propose ensuite de répondre aux questions des adhérents présents.

**Appel à cotisations :** Thierry Delarue répond qu'il se fera sur 12 mois calendaires mais que le CA appréciera si une évolution devait s’avérer utile.

**Vous avez fait part des contreparties attendues de l’EPCC mais les dons sont fiscalement sans contreparties. Pourriez-vous préciser ce qu’il en est ?**Réponse du président : Les dons individuels sont effectivement sans contrepartie afin que les donateurs puissent bénéficier des possibilités de déductibilité fiscale. Toutefois, la convention qui sera signée entre l’Association Les Amis de French Lines et l’EPCC French Lines & Compagnies précisera l’objet, les finalités et les termes de la coopération entre les deux parties ; elle explicitera notamment les formes de soutien réciproque entre les 2 parties y compris les contreparties que l’EPCC octroiera à l’Association et à ses membres.

**L’Association peut-elle acquérir des objets patrimoniaux ?**

Réponse du président : L’association peut certes acquérir des objets patrimoniaux de tous types soit sur fonds propres (mais ils sont limités au produit des cotisations et des dons) ou en mettant en place des moyens de financement (souscription, mécénat, dons, etc ,..). Toutes les éventuelles acquisitions seront alors apportées en don à l’EPCC French Lines et Compagnies. Des opérations conjointes pourront être évidemment conduites avec l’EPCC selon les objectifs et priorités convenus.

**Dominique Boudet** a demandé ce qu’il advient des bénévoles havrais et parisiens ayant participé aux activités de French Lines.

Réponse du Président : Les bénévoles sont invités à contacter l’Association pour participer ses activités (cf. journées de la mer par exemple) et bien évidemment pourront continuer à répondre aux sollicitations de l’EPCC soit dans le cadre d’actions conjointes convenues avec l’Association soit à titre individuel.

**Didier Raux : Ne faudrait-il pas changer le nom de l’association pour traduire son ouverture à d’autres publics que les anciens des compagnies fondatrices ?**Réponse du Président : L’association Les Amis de French Lines est ouverte à tous les passionnés du domaine maritime et portuaire sans distinction d’origine de compagnies maritimes, d’entreprise, de secteur professionnel dans ce domaine ou de statut personnel. L’Association est ouverte à toute coopération utile avec d’autres associations et institutions maritimes et portuaires, notamment au Havre et en Normandie où elle a son siège mais sans exclusive. L’Association restera ouverte à toute évolution répondant à son objet social et a pour objectif de répondre aux attentes de ses membres actuels tout en recherchant à en ouvrir le cercle le plus largement possible. L’adaptation de ses activités aux aspirations des jeunes générations et aux moyens de la révolution numérique sera un thème de réflexion et d’action pour le nouveau Conseil d’administration. Les évolutions seront séquencées dans le temps, en fonction du dialogue permanent de l’Association avec ses membres.

Th Delarue indique également que le nom « Les Amis de French Lines » devra être protégé. Le logo et la charte graphique reprennent les visuels de l’ancienne association French Lines avec l’accord de ses liquidateurs et de l’ancien Bureau.

**Pourriez-vous nous lire l’objet social de l’Association repris dans les statuts ?**   
Réponse : Le président donne lecture de l’objet social de l’Association selon l’article 4 des statuts (avant les modifications soumises au vote de l’AGE du 29 juin 2018) :

«  L’Association a pour objet la valorisation du patrimoine maritime et portuaire français en réunissant et mobilisant les entreprises et les personnes physiques qui souhaitent participer à la conservation, la restauration, l’enrichissement et l’ouverture au public le plus large de ce patrimoine, notamment, mais pas exclusivement, par le soutien apporté par ses membres à cet objet et à l’établissement public de coopération culturelle (EPCC) en cours de création par la région Normandie et la Ville du Havre, auquel sera transmis le patrimoine historique actuellement détenu par l’Association French Lines. Une convention conclue avec l’EPCC déterminera les modalités et les contreparties de ce soutien (locaux et moyens matériels mis à disposition de l’association, offres préférentielles et activités proposées aux adhérents).

A cette fin, l’Association peut notamment :

1. faire ou provoquer des dons d’argent pour permettre à l’EPCC d’accroître ses collections, d’organiser des expositions et de manière plus générale de remplir ses missions statutaires,
2. acquérir, pour en faire don à l’EPCC :

- des objets du patrimoine maritime et portuaire ayant une valeur artistique ou historique suffisante pour enrichir ses collections,

- des ouvrages et des documents de toute nature présentant un intérêt pour lui,

1. provoquer en sa faveur des dons en nature, mobiliser le concours de bénévoles pour contribuer à ses missions,
2. éditer des publications ou à y participer, organiser des conférences, manifestations et voyages répondant aux buts de l’Association ; et pour ce faire utiliser tous les moyens modernes de communication (courriels, site internet…),
3. contribuer à l’organisation et aux frais d’expositions et manifestations permettant la mise en valeur du patrimoine maritime et portuaire.
4. participer à toutes actions contribuant au développement de la culture maritime et de la mise en valeur du patrimoine maritime et portuaire français,

Plus généralement, elle peut :

* faire toutes les opérations commerciales, financières, immobilières et mobilières pouvant se rattacher à l’objet ci-dessus spécifié.
* employer tous les moyens qu’elle juge appropriés comme les conférences, les expositions, l’édition de bulletins, de revues, et d’ouvrages intéressant l’histoire et l’art maritimes, les technologies de l’information et de la communication, les voyages d’étude, sans que cette énumération ne soit exhaustive.

Elle assure l’animation et la convivialité de la vie associative de ses membres par tous les moyens qu’elle juge appropriés. «

**L'association compte-t-elle des entreprises parmi ses adhérents ?**

Réponse du Président : En effet, plusieurs entreprises et institutions sont adhérentes et/ou donatrices dont notamment CIC Banque Transatlantique, Laser Plus, Biscaymar, La Cité de la Mer, Armateurs de France, l’Association des Amis des Bisquines, Britanny Ferries, … Nous espérons l’adhésion du Grand Port du Havre.

**L'Association peut-elle recevoir des legs hors successions ?**

Réponse du Président : Rien ne l'interdit, sachant que les objets récupérés seront considérés comme objets inaliénables et transmis à l'EPCC.

Marie-Anne du Boullay, directrice de l’EPCC intervient brièvement pour rappeler les objectifs de l’Etablissement et faire appel à des bénévoles pour aider au récolement des biens aliénables transmis par French Lines avec l’inventaire figurant en annexe de la Convention de transfert.

Plus aucune question n'étant posée, Thierry Delarue déclare close la réunion de l’Assemblée générale ordinaire, à 11h30, et invite les participants à rester dans la salle pour l'Assemblée Générale extraordinaire de l'Association Les Amis de French Lines.